

# Note technique Rentrée 2021

pour les élèves souhaitant entrer  
dans l'Académie de Clermont-Ferrand

Procédures d'affectation  
Post 3<sup>e</sup> – Post CAP et 1<sup>re</sup> Technologique

**Mise à jour du 22/02/2021**

**La connexion des établissements d'origine extérieurs à l'académie sur AFFELNET Lycée reste obligatoire :**

La mise en place du Téléservice Affectation ne remet pas en cause la connexion obligatoire des établissements d'origine extérieurs à l'académie sur AFFELNET Lycée.

Suite à la fermeture du Téléservice le 31 mai 2021, les établissements d'origine pourront vérifier à partir du **1<sup>er</sup> juin 2021**, si des familles ont exprimé des vœux sur l'académie de Clermont-Ferrand.

## Formations concernées

La saisie des vœux pour les élèves qui sollicitent une affectation dans l'Académie de Clermont-Ferrand dans les formations ci-dessous doit être réalisée dans l'application AFFELNET LYCEE par l'établissement d'origine de l'élève ou par la famille via le téléservice affectation pour le niveau post 3<sup>e</sup>.

Formations concernées	Etablissements concernés
<ul style="list-style-type: none"><li>• 2<sup>de</sup> GT</li><li>• 2<sup>de</sup> professionnelle</li><li>• 1<sup>re</sup> année de CAP</li><li>• 1<sup>re</sup> Technologique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lycées publics de l'EN</li><li>• Lycées publics de l'enseignement agricole</li><li>• Lycées privés de l'enseignement agricole (dont MFR)</li><li>• Lycées privés sous contrat</li><li>• CFA dans le cadre des vœux de recensement</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>re</sup> professionnelle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lycées publics de l'EN</li><li>• Lycées privés sous contrat</li><li>• CFA dans le cadre des vœux de recensement</li></ul> <p><i>Pour les 1<sup>res</sup> professionnelles de l'enseignement agricole, il revient à la famille de contacter directement l'établissement souhaité.</i></p>

Pour plus d'informations, voir le détail des formations sur le site du Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand : <http://www.ac-clermont.fr> rubrique « Orientation » puis « Affectations et inscriptions ».

## Dossiers de candidature

---

Les dossiers de demande d'affectation sont téléchargeables sur le site du Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand :

### Pour le Post 3<sup>e</sup>

<http://www.ac-clermont.fr>

Rubrique « **Orientation** » puis « **Affectations et Inscriptions** » / Pour les collégiens

ou

<https://affectation-auvergne.fr/>

### Pour le Post CAP, les 1<sup>res</sup> professionnelles et les 1<sup>res</sup> technologiques

<http://www.ac-clermont.fr>

Rubrique « **Orientation** » puis « **Affectations et Inscriptions** » / Pour les lycéens

ou

<https://affectation-auvergne.fr/>

L'ensemble des procédures d'affectation est également disponible sur ce site.

# Saisie des candidatures dans Affelnet Lycée de l'Académie de Clermont-Ferrand

---

- L'application Affelnet Lycée qui gère l'affectation pour l'ensemble de ces niveaux sera ouverte du **10 mai au 11 juin 2021**.
- **Demande de mot de passe :**

L'accès à AFFELNET LYCEE est soumis à l'obtention préalable d'un identifiant de connexion à demander à compter de la date d'ouverture du serveur et **jusqu'au 11 juin 2021** – 12 heures dernier délai à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-clermont.fr/affelnet-lycee-saisiesimple>

➤ Lors de la 1<sup>ère</sup> connexion, cliquer directement sur l'onglet **S'inscrire**

En retour, deux courriels simultanés vous seront transmis : le premier vous informe que votre demande a bien été prise en compte, le second avec votre mot de passe.

Si votre demande d'inscription est refusée, vous recevrez un message électronique.

**Attention :** Conservez votre mot de passe, il vous servira pour l'impression du compte rendu de saisie et pour la consultation des résultats.

## ➤ Pour les élèves du palier 2<sup>de</sup>

Les notes prises en compte sont celles de l'année en cours.

## ➤ Pour les élèves du palier 3<sup>e</sup>

- En cas de déménagement, la nouvelle adresse et la zone géographique correspondante doivent être **saisies ou vérifiées** par le collègue d'origine.  
La zone géographique, qui détermine le lycée de secteur de l'élève (pour ceux qui demandent une 2<sup>de</sup> GT), doit être indiquée avec précision (se reporter au document de sectorisation du site internet de la DSDEN concernée).

**Attention, nous vous rappelons que :**

- Le code 00000000 « non défini » est à utiliser pour les élèves qui vont habiter l'académie de Clermont-Ferrand mais qui ne disposent pas encore de leur adresse officielle. Un courrier explicatif sera adressé à la DSDEN concernée en sus de la saisie effectuée dans AFFELNET **avant le 11 juin 2021**.
- Le code 99999999 « Hors académie » est à utiliser pour les élèves qui habiteront toujours dans un département situé en dehors de l'académie de Clermont à la rentrée.

- **Les demandes de dérogation** ne concernent que les 2<sup>des</sup> GT génériques dispensant des enseignements courants (voir annexe 2A sur le site du rectorat). La demande et le motif de dérogation doivent être précisés sur le dossier de demande d'affectation Post 3<sup>e</sup> de l'académie de Clermont-Ferrand (à télécharger sur le site du Rectorat). **Un seul motif de dérogation sera pris en compte (le plus élevé)**.

- **Certaines sections ont un mode de recrutement particulier qui nécessite une prise de contact en amont, avec l'établissement demandé :**

Formation	Etablissement	Téléphone
➤ 2 <sup>de</sup> Bac pro Productions – Parcours Conduite et gestion d'une entreprise canin et félin	EPLEFPA des Combrailles – site de Saint-Gervais d'Auvergne	04.73.85.72.84
➤ 2 <sup>de</sup> Bac pro Productions – Parcours Conduite et gestion d'une entreprise hippique	LEGTA Georges Sand – Yssingaux	04.71.65.70.50
➤ 2 <sup>de</sup> Bac pro Conseil vente – Parcours Technicien conseil vente en animalerie	EPLEFPA des Combrailles – site de Pontaugur	04.73.79.91.04
➤ 2 <sup>de</sup> Bac Pro prothésiste dentaire	LP Roger Claustres – Clermont-Ferrand	04.73.19.21..00
➤ 2 <sup>de</sup> BACHIBAC	Lycée Emile Duclaux – Aurillac	04.71.48.22.22
➤ 2 <sup>de</sup> BACHIBAC	Lycée Jeanne d'Arc - Clermont-Ferrand	04.73.92.66.10
➤ 2 <sup>de</sup> ABIBAC	Lycée Jeanne d'Arc - Clermont-Ferrand	04.73.92.66.10
➤ 2 <sup>de</sup> BACHIBAC	Lycée Mme de Staël - Montluçon	04 70 09 79 00
➤ 2 <sup>de</sup> GT section internationale anglais	Lycée Jeanne d'Arc - Clermont-Ferrand	04.73.92.66.10
➤ 2 <sup>de</sup> GT des Talents	Lycée A. Brugière - Clermont-Ferrand	04.73.24.64.16
➤ Les 2 <sup>des</sup> GT sections sportives (cf. annexe 2A)		
➤ Les formations proposées par les lycées privés sous contrat (cf. annexe 2A)		
➤ Les formations proposées par les lycées privés de l'enseignement agricole dont MFR (cf. annexes 2A - 2B)		
➤ Les formations proposées en apprentissage par les CFA (cf. annexe 2D)		

Pour une première information, se reporter à l'annexe 10 sur le site du Rectorat.

- **Sections européennes :**

L'affectation en section européenne n'est pas gérée par Affelnet Lycée mais relève de la compétence des établissements. Les dossiers de candidatures sont à retirer sur le site du Rectorat de Clermont-Ferrand : <http://www.ac-clermont.fr> rubrique « Orientation » puis « Affectations et inscriptions ». Ils doivent être transmis à l'établissement d'origine avant le 31 mai 2021. L'établissement d'origine complète le dossier, calcule le barème de l'élève et transmet ces éléments via l'annexe 3B (téléchargeable sur le site du Rectorat de Clermont-Fd) avant le 11 juin 2021 au(x) lycée(s) demandé(s).

- **Elève boursier**

Pour les élèves qui sont boursiers au collège, les établissements d'origine devront mentionner cette information sur la copie du compte rendu de saisie qui doit être transmise à la DSDEN du 1<sup>er</sup> vœu avant le 11 juin 2021, afin que le bonus de 500 points puisse être ajouté manuellement au barème de ces élèves par les IEN-IO de l'Académie de Clermont.

- **Saisie manuelle des résultats scolaires (si le Téléservice Affectation n'est pas utilisé par les familles)**

Saisie du degré de maîtrise dans les 8 compétences du socle commun figurant dans le bilan de fin de cycle 4 ;

Saisie de la moyenne des points pour chaque discipline, calculée au préalable à partir des bilans périodiques de l'élève (convertir les notes de chaque bilan périodique en points puis faire la moyenne des points).

**Les notes sont converties selon la règle suivante pour chaque bilan périodique :**

Notes par discipline		Groupe de niveau		Nombre de points
0 < Note < 5	➡	Groupe 1	➡	3 points
5 ≤ Note < 10	➡	Groupe 2	➡	8 points
10 ≤ Note < 15	➡	Groupe 3	➡	13 points
15 ≤ Note ≤ 20	➡	Groupe 4	➡	16 points

Exemple : d'un élève ayant une note de français de :

- 18 au 1<sup>er</sup> trimestre correspondant à 16 points
- 13.5 au 2<sup>ème</sup> trimestre correspondant à 13 points
- 11 au 3<sup>ème</sup> trimestre correspondant à 13 points

La moyenne des points à saisir pour le français est de  $14 (16+13+13) / 3$

Les notes de toutes les disciplines doivent être saisies y compris celles avec la mention « NN » sinon, les notes non saisies sont remplacées automatiquement par la moyenne des autres notes.

## Transmission du compte rendu de saisie

Niveaux	Compte rendu de saisie
Post 3 <sup>e</sup> Post CAP 1 <sup>re</sup> technologique 1 <sup>re</sup> professionnelle	- Un double du compte rendu de saisie sera transmis à la DSDEN dont relève l'établissement demandé <b>avant le 11 juin 2021</b> . <b>- Pour les élèves boursiers au collège, la mention « Boursier » sera ajoutée par l'établissement sur ce document</b>

## Résultats

La consultation des résultats de l'affectation par les établissements sera accessible à partir du 30 juin 2021, à l'aide du RNE et du mot de passe attribués lors de la saisie, à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-clermont.fr/affelnet-lycee-resultatsetab>

La consultation des résultats de l'affectation par les responsables légaux sera accessible à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 sur les téléservices.

## Inscription en établissement

	Date d'inscription
POST 3 <sup>e</sup> POST CAP 1 <sup>re</sup> Technologique 1 <sup>re</sup> Professionnelle	Jusqu'au 8 juillet 2021

## Personnes ressources

Coordonnées des DSDEN et du Rectorat			
<b>DSDEN de l'Allier (03)</b>	<b>Laure MARQUET CASSAGNE</b> IEN-IO de l'Allier	☎ 04 70 48 02 17	Château de Bellevue Rue Aristide Briand CS 80097 03403 Yzeure cedex <a href="mailto:iio03@ac-clermont.fr">iio03@ac-clermont.fr</a>
<b>DSDEN du Cantal (15)</b>	<b>Mateu LLAS RIBES</b> IEN-IO du Cantal	☎ 04 71 43 44 16	11, place de la paix 15012 Aurillac cedex <a href="mailto:iio15@ac-clermont.fr">iio15@ac-clermont.fr</a>
<b>DSDEN de la Haute-Loire (43)</b>	<b>Madiha HADI</b> IEN-IO de la Haute-Loire	☎ 04 71 04 57 30	7 Rue de l'Ecole Normale BP 80349 Vals-Près le Puy 43012 Le Puy-en-Velay cedex <a href="mailto:iio43@ac-clermont.fr">iio43@ac-clermont.fr</a>
<b>DSDEN du Puy-de-Dôme (63)</b>	<b>Laurent DUBIEN</b> IEN-IO du Puy-de-Dôme	☎ 04 73 60 99 38	Cité administrative Rue Pélissier 63034 Clermont-Ferrand cedex 1 <a href="mailto:iio63@ac-clermont.fr">iio63@ac-clermont.fr</a>
<b>Rectorat - SAIO</b>	<b>Céline DUFFAUT Julie FOURNOL AVEL Sandra PACHOT</b>	☎ 04 73 99 35 92 ☎ 04 73 99 31 81 ☎ 04 73 99 35 83	3 avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand cedex 1 <a href="mailto:draio-site-clermont@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr">draio-site-clermont@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr</a>

Pour plus d'informations, consultez nos sites internet :

<http://affectation-auvergne.fr>

<http://www.ac-clermont.fr> rubrique « **Orientation** » puis « **Affectations et inscriptions** »

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

Rectorat de Clermont-Ferrand  
Service académique d'information et d'orientation  
3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

04 73 99 35 83

[draio-site-clermont@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr](mailto:draio-site-clermont@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr)

<http://www.ac-clermont.fr/orientation/affectations-et-inscriptions/>